

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 704

présenté par

Mme Thill, M. Son-Forget, M. Meyer Habib, M. Zumkeller, Mme Descamps et M. Lagarde

ARTICLE 20

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 20 de ce projet de loi, qui supprime le délai de réflexion en matière d'avortement médical, et introduit une nouvelle forme d'avortement: interruptions volontaires partielles en cas de grossesse multiple.